

Luc Chatel et Valérie Pécresse précisent leur méthode de concertation et de travail sur la mastérisation

Communiqué de presse – Luc Chatel – 9 juillet 2009

Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, et Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ont reçu ensemble les organisations syndicales représentatives (FSU - SGEN CFDT - CSEN Autonomes - UNSA), le bureau de la Conférence des présidents d'Université, Daniel Filâtre, président de l'université de Toulouse II et William Marois, recteur de l'Académie de Bordeaux, les deux co-présidents de la Commission nationale de concertation sur la réforme du recrutement et de la formation des maîtres.

Les ministres ont indiqué que les décrets relatifs à la mastérisation seront publiés fin juillet après qu'ils auront pris connaissance, de façon détaillée, des travaux menés par la Commission dans son ensemble, représentant la communauté universitaire et la communauté éducative. William Marois et Daniel Filâtre présenteront aux deux ministres les conclusions et recommandations de la commission dans les jours à venir. Les conclusions des groupes de travail auxquels ont participé les organisations syndicales seront naturellement également prises en compte dans la réflexion.

Plusieurs points tels que les maquettes de concours, l'articulation concours-master, tenant compte des spécificités disciplinaires, ou encore le contenu de la formation continuée, restent encore à approfondir. C'est pourquoi, un travail sera lancé dès la rentrée dans le cadre de groupes de proposition associant les représentants des deux ministères et des experts issus de la communauté de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Ces groupes tiendront compte des conclusions de la commission et de celles des groupes de travail ayant associé les organisations syndicales.

Ces groupes de proposition pourront recevoir les organisations syndicales, par ailleurs associées à la réflexion par un contact étroit avec chacun des ministères avec des points d'étape réguliers. Ces groupes formuleront des propositions sur les maquettes de concours, les maquettes de diplômes et la nature de la formation continuée par type de concours, agrégation, capes, professorat des écoles, enseignement technologique et professionnel, dans le respect d'un cadre commun. Ces travaux devraient être finalisés pour le mois de novembre 2009.

Au cours du mois de décembre, les deux ministres recevront ensemble à nouveau les différents partenaires avant de procéder à l'arbitrage sur les maquettes de concours et de masters. Le cadrage national des maquettes de master fera également l'objet d'une discussion en CNESER. Les universités pourront dès lors, et jusqu'à mi-avril, transmettre leur offre et maquettes de formation qui feront ensuite l'objet d'une séance du CNESER.